



Séminaire d'économie appliquée - ECON-S-307

Minimum Wages and Restaurant Employment for
Teens and Adults in Metropolitan and Non-
metropolitan Areas
Synthèse et mise en perspective

Présenté par :

ARICI Carla (000493945)

FAUTSCH Léa (000491372)

THIEBAUT Lola (000506752)

Professeur : RYCX François

Assistants : DERDARI Mohamed

PINEDA-HERNANDEZ Kevin

Année académique 2022-2023

1. Introduction

Plus de nonante pourcents des États membres de l'Organisation Internationale du Travail ont fixé le seuil d'un salaire minimum au sein de leurs législations nationales. Dans un contexte où les inégalités de revenus et de patrimoine sont très prononcées à l'échelle mondiale et au sein de nombreux pays (Chancel et al, 2022), le salaire minimum est un outil perçu comme une aide aux personnes situées au bas de l'échelle salariale. En Belgique, ce sont les conventions collectives du travail (CCT) qui fixent un salaire minimum au sein des différents secteurs d'occupation. Ces conventions doivent tenir compte d'un salaire minimum interprofessionnel, le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMM), qui instaure une limite inférieure absolue à la rémunération des travailleurs. Aux Etats-Unis, le salaire minimum est instauré à la fois au niveau fédéral, mais peut être sujet à des modifications au niveau étatique.

Ainsi, le salaire minimum est pratique courante dans de nombreuses économies. Depuis maintenant plusieurs décennies, plusieurs études ont été menées afin de déterminer l'impact sur l'emploi d'une variation du salaire minimum. Hors, à ce jour, cette question empirique qui a fait l'objet d'une vive attention, n'a pas trouvé d'analyse consensuelle (Card, 1992; Katz & Krueger, 1992; Neumark & Washer, 1992). En effet, certains chercheurs mettent en avant le potentiel impact négatif sur l'emploi qu'engendrerait une variation positive du salaire minimum au sein des populations qu'il était initialement supposé aider (Neumark & Washer, 2008; Meer & West, 2016). D'autres recherches, au contraire, démontrent que les salaires minimums engendreraient des effets positifs sur les taux d'emploi, voire aucun effet (Allegretto et al., 2011 ; Allegretto et al., 2017 ; Cenzig et al., 2019).

Le secteur de la restauration employant majoritairement des travailleurs peu qualifiés dont le salaire horaire est proche ou égal au salaire minimum, il est particulièrement sensible à l'augmentation de ce-dernier. Ce secteur a ainsi fait l'objet de nombreuses études à l'échelle des Etats-Unis (Allegretto et al., 2017; Cenzig et al., 2019; Winters, 2022). Toutefois, un nombre considérable de ces recherches mobilise des données agrégées ne permettant pas d'étudier les potentiels effets de substitution entre différents types de travailleurs qu'engendrerait l'instauration d'un salaire minimum.

Notre travail se penche sur l'analyse de l'article "*Minimum wages and restaurant employment for teens and adults in metropolitan and non-metropolitan areas*", rédigé par John V. Winters en 2022. Ce dernier étudie l'impact du salaire minimum sur l'emploi des adolescents et adultes peu qualifiés au sein du secteur de la restauration à l'échelle des Etats-Unis. Il répond ainsi à un besoin de la littérature scientifique en fournissant une analyse permettant d'analyser l'impact du salaire minimum sur différentes catégories de travailleurs. Notamment, Winters (2022) établit qu'une augmentation du salaire minimum inciterait les restaurateurs à substituer leurs jeunes employés par des adultes plus expérimentés et qu'elle engendrerait un déplacement de la main d'œuvre d'autres secteurs vers celui de la restauration.

Ce travail établit une synthèse de l'article de Winters (2022) et met ensuite les résultats obtenus en perspective. Particulièrement, nous établissons une comparaison avec plusieurs autres articles scientifiques ayant étudié l'impact du salaire minimum sur l'emploi à l'échelle des Etats-Unis, de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Finalement, nous fournissons une conclusion générale de nos analyses.

2. Synthèse de l'article de référence

A. Motivation

L'article de Winters (2022) analyse les effets d'un salaire minimum sur l'emploi au sein du secteur de la restauration en mobilisant les données fournies par le *Current Population Survey* (CPS). Cette enquête est établie mensuellement sur les ménages américains par le *Bureau of Labor Statistics* ainsi que le *Census Bureau*. Par l'utilisation de ces données, les auteurs se différencient des analyses de données agrégées en distinguant au sein de leur étude différentes catégories de travailleurs.

En effet, cette étude se concentre sur deux groupes de travailleurs américains : les adolescents et les adultes dont le niveau d'éducation est inférieur à un diplôme d'associé¹. Les adolescents ayant une faible productivité et peu d'expérience professionnelle, ils constituent un groupe dont le taux d'emploi devrait être particulièrement sensible aux potentielles variations du salaire minimum. De plus, la recherche étudie également les adultes ayant un niveau d'éducation inférieur à un diplôme d'associé. Ces derniers sont divisés en deux sous-groupes : les immigrés et les natifs.

Au sein de cette étude, l'auteur se penche spécifiquement sur la question de l'effet de substitution. En effet, les travailleurs adultes ayant plus d'expérience professionnelle ainsi qu'un niveau de productivité plus élevé que les adolescents, il est possible qu'une variation positive du salaire minimum incite les employeurs à substituer les adolescents aux adultes, de façon à équilibrer le rapport entre le coût et la productivité du travailleur.

En outre, la productivité des travailleurs varie en fonction de leur lieu de résidence. Les travailleurs des zones métropolitaines sont généralement plus productifs que ceux des zones non-métropolitaines. De plus, les travailleurs immigrés sont globalement plus nombreux sur les marchés métropolitains. Ces deux éléments pouvant influencer l'effet de substitution, Winters (2022) établit plusieurs degrés d'analyse. Il étudie l'impact du salaire minimum sur l'emploi en zone métropolitaine, non métropolitaine et à un niveau agrégé.

Par ailleurs, Winters (2022) s'est penché sur une période allant de 2005 à 2019. De cette manière, sa recherche se concentre sur des données relativement récentes et se limite à une période pré-Covid. Cet intervalle de temps comprend de nombreuses modifications du salaire minimum, aussi bien à un niveau local, étatique que fédéral.

B. Méthodologie

Les données analysées dans cette étude ont été obtenues à partir de la *Current Population Survey* (CPS) et correspondent à une période s'étalant de 2005 à 2019. L'échantillon comprend les données d'adolescents âgés de 16 à 17 ans et d'adultes âgés de 23 à 59 ans dont le niveau d'éducation est inférieur à un niveau d'associé. Les individus sont

¹ Un "associate degree" est un diplôme associée à une formation de deux ans dans un établissement d'études supérieures.

pris en compte indépendamment de leur participation au marché du travail et les pondérations correspondent à celle de l'enquête CPS.

L'analyse descriptive des résultats présentés dans le Tableau 1 de l'annexe révèle que les taux d'emploi des adolescents sont globalement faibles. Cependant, il est important de souligner que parmi les adolescents occupant un emploi, une écrasante majorité d'entre eux est employée dans le secteur de la restauration. De plus, l'emploi au sein du secteur de la restauration est deux fois plus élevé chez les immigrés âgés de 23 à 59 ans et ayant un niveau d'éducation inférieur à un diplôme d'associé que chez les natifs présentant les mêmes caractéristiques. Toutefois, bien que les immigrés présentent des taux d'emploi globalement plus élevés que les natifs, ces derniers font l'objet de rémunérations moins onéreuses.

Pour étudier l'impact du salaire minimum sur l'emploi, l'auteur utilise la modélisation mathématique suivante :

$$RestEmploy_{iat} = \theta \text{LogMinimumWage}_{at} + \beta X_{iat} + \pi Z_{iat} + \gamma_a + \delta_{r(a)t} + \varepsilon_{iat}$$

où $RestEmploy_{iat}$ est la variable dépendante. Elle est binaire et égale à 1 lorsque l'individu i de la zone géographique a en un temps t est employée dans le secteur de la restauration. La zone géographique est définie comme une combinaison de zones métropolitaines et d'États. Les zones locales non métropolitaines sont agrégées en une seule zone au sein de l'État correspondant. Le temps est défini comme une combinaison de mois et d'années.

L'équation comporte cinq variables explicatives. La variable d'intérêt principale est $\text{LogMinimumWage}_{at}$. Il s'agit du logarithme du salaire minimum en zone a en un temps t . La plupart des zones locales n'ayant pas de salaire minimum infra-étatique, ce dernier est alors considéré comme le salaire le plus élevé entre le salaire minimum fédéral et celui de l'État. X_{iat} et Z_{iat} sont deux vecteurs de variables de contrôle. Le premier reprend différentes caractéristiques individuelles : l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique et le statut de citoyen. Le second est un vecteur de variables de contrôle zone-temps. Il inclut le taux de chômage de l'État², la part des adolescents dans la population, la part des immigrants dans la population, le taux d'emploi des adultes et le nombre d'heures travaillées par les adultes ayant un emploi³. Finalement, γ_a représente des effets fixes de zones et $\delta_{r(a)t}$ des effets fixes région-temps. ε_{iat} est un terme d'erreur dont la moyenne est nulle.

Pour établir un lien de causalité entre la variable dépendante et le salaire minimum, il est nécessaire que les variations du salaire minimum ne soient pas corrélées avec le terme d'erreur. Ainsi, le salaire minimum doit être déterminé par des facteurs quasi aléatoires ou d'autres facteurs ne résultant pas de perspectives d'emploi. De cette manière, les effets fixes de zones permettent de contrôler des facteurs relatifs à des conditions économiques plus larges pouvant influencer les décisions politiques quant à une variation potentielle du salaire minimum. De plus, pour établir un lien causal entre l'emploi et le salaire minimum, le montant

² Les données relatives aux taux de chômeages ont été fournies via le *Bureau of Labor Statistics* (BLS)

³ Les données relatives à ces quatre dernières variables ont été obtenues via l'enquête *Current Population Survey* (CPS)

du salaire minimum ne doit pas avoir d'influence sur la migration. C'est pourquoi Winters (2022) a choisi d'étudier principalement les adolescents âgés de 16 à 17 ans, dont la localisation est largement dépendante du lieu de résidence des parents. La tranche d'âge 18-22 ans n'est étudiée que très brièvement dans l'article car ces jeunes constituent un groupe dont la mobilité est fortement influencée par la localisation de l'université. Les données obtenues via la *Current Population Survey* ne permettent pas de distinguer le lieu de travail de ces jeunes adultes de leur lieu de résidence, ce qui entraîne un potentiel biais de sélection au sein de l'analyse⁴. En revanche, la mobilité des adultes étant plus flexible, ils pourraient migrer vers des zones offrant un salaire plus attractif que le leur. Par conséquent, on ne peut pas conclure de lien de causalité entre le salaire minimum et l'emploi au sein de la restauration quand il s'agit d'interpréter les coefficients des adultes.

C. Résultats

i) Résultats principaux

Premièrement, en contraste avec les résultats de plusieurs travaux de recherche se basant sur une période temporelle antérieure (Allegretto et al., 2017 ; Cenzig et al., 2019), les salaires minimums ont un impact négatif sur l'emploi des adolescents. En effet, les résultats de la régression estimant la probabilité d'emploi au sein du secteur de la restauration (voir le Tableau 2 en annexe) nous indiquent un coefficient de -0.041 pour ce groupe, étant significatif à un niveau de 1%. En divisant ce coefficient par la moyenne de cet échantillon, nous obtenons une élasticité égale à -0.523. De cette manière, une augmentation de 10% du salaire minimum engendre une baisse de 5.23% de la probabilité d'emploi des adolescents au sein du secteur de la restauration.

Cependant, les adolescents, une fois divisés en deux sous-groupes selon leur localisation géographique, présentent des comportements différents. Ceux qui résident en zone métropolitaine sont associés à un coefficient négatif (-0.055) qui est statistiquement significatif à un niveau d'un pourcent tandis que ceux résidant dans des zones non-métropolitaines se voient attribuer un coefficient positif non statistiquement significatif à un niveau conventionnel. Par ailleurs, la différence des coefficients entre les adolescents résidant en zone métropolitaine et ceux ne résidant pas en zone métropolitaine est significative, ce qui nous permet de conclure qu'il existe une grande hétérogénéité spatiale au sein de ce groupe social. L'impact négatif sur l'emploi n'est donc valable que pour les adolescents âgés de 16 à 17 ans résidant en zone métropolitaine.

Deuxièmement, les salaires minimums ont un impact positif sur l'emploi des adultes ayant un niveau d'éducation inférieur à un diplôme d'associé. Cette tendance est particulièrement forte pour les travailleurs immigrés. Effectivement, l'échantillon complet des adultes immigrés se voit attribuer une élasticité de 0.809. Une augmentation de 10% du salaire minimum augmente la probabilité d'emploi au sein du secteur de la restauration de 8.09%. Les résultats des adultes immigrés des zones métropolitaines et ceux des zones non métropolitaines sont tous deux associés à des coefficients positifs. En ce qui concerne les adultes natifs, l'élasticité associée à l'échantillon complet est de 0.494. Les natifs résidant en

⁴ Les résultats obtenus par Winters (2022) n'étant pas statistiquement significatifs pour cette catégorie, nous n'en tiendrons pas compte au sein de notre synthèse.

zone métropolitaine ont une élasticité légèrement supérieure à la moyenne globale (0.522). Ainsi, les natifs présentent un comportement similaire à celui des adultes immigrés, bien que les coefficients soient plus faibles.

On peut donc conclure qu'une variation positive du salaire minimum encourage les employeurs du secteur de la restauration à substituer les adolescents à des adultes plus expérimentés, notamment des adultes immigrés. Les adolescents représentent une main-d'œuvre particulièrement rentable lorsque le salaire minimum est bas. Une augmentation du salaire minimum modifie leur rapport coût-productivité. Lorsque le salaire minimum augmente, les employeurs préfèrent engager des travailleurs ayant un niveau de productivité plus élevé. Par ailleurs, cet effet n'est présent qu'au sein des zones métropolitaines, où la présence de travailleurs immigrés est plus élevée, permettant une plus grande substitution de la main-d'œuvre.

ii) Résultats additionnels

Il convient de souligner que les résultats mentionnés à la section précédente restent valables après divers contrôles de robustesse établis par le chercheur. Ils se sont révélés robustes une fois l'inclusion de différentes variables, tant pour la catégorie des jeunes âgés de 16 à 17 ans que pour celle des adultes natifs et immigrés.

La régression a également fait l'objet de plusieurs modifications sur sa variable dépendante. Elle fut notamment remplacée par une variable muette équivalente à 1 si l'individu était employé dans un secteur autre que celui de la restauration. Comme indiqué dans le Tableau 3 de l'annexe, le coefficient obtenu par ce modèle alternatif est négatif et significatif au niveau de 10% pour les adolescents des zones métropolitaines. Notons que son amplitude est plus faible à celle obtenue dans le modèle initial. L'impact négatif du salaire minimum sur l'emploi des adolescents se concentre donc avant tout dans le secteur de la restauration. Ensuite, le salaire minimum a un impact négatif significatif sur l'emploi hors de la restauration pour les adultes immigrés. Il réduit également l'emploi dans les secteurs autres que celui de la restauration pour les adultes natifs. Nous pouvons donc conclure que le salaire minimum déplace la main-d'œuvre de différents secteurs vers celui de la restauration.

Par ailleurs, le système américain rémunère les serveurs selon le système des pourboires. De nombreux États autorisent les restaurateurs à fixer le salaire de leurs employés en dessous du salaire minimum à condition que le salaire et les pourboires atteignent le seuil du salaire minimum une fois comptabilisés. Le salaire minimum au niveau fédéral est fixé à 7.25 \$ par heure mais ce montant peut être sujet à des modifications en fonction de l'état considéré. Il est ainsi intéressant d'analyser l'impact du salaire minimum sur la probabilité d'être employé en tant que serveur. Pour ce faire, l'auteur a substitué la variable dépendante initiale par une variable dépendante binaire égale à 1 si l'individu est serveur et 0 dans le cas contraire. De par cette régression, nous pouvons tirer des conclusions similaires aux schémas précédents (voir le Tableau 4 en annexe). La probabilité d'être employé en tant que serveur, après une augmentation du salaire minimum, diminue pour les adolescents âgés de 16 à 17 ans et augmente pour les adultes immigrés et natifs âgés de 23 à 59 ans.

3. Mise en perspective

Dans cette section, nous mettons en relief les résultats obtenus par Winters (2022) en examinant l'impact du salaire minimum sur l'emploi dans différentes zones géographiques. Pour ce faire, nous avons sélectionné de multiples études scientifiques et les avons chaque fois associées à l'une des trois catégories suivantes : les Etats-Unis, l'Amérique du Nord et l'Europe.

i) Etats-Unis

Comme énoncé dans l'article analysé (Winters, 2022) la modélisation de la fluctuation du marché du travail à la suite d'une modification du salaire minimum est complexe. Deux catégories d'études émanent de la littérature portant sur ce sujet à l'échelle des Etats-Unis.

La première catégorie concerne des études utilisant des données agrégées basées sur les ménages américains au niveau national. Celles-ci mettent en évidence une élasticité de l'emploi par rapport au salaire minimum comprise entre -0.1 et -0.3 (Allegretto et al., 2011). Ces modélisations incluent des variables à effets fixes pour les États et le temps. De plus, il est intéressant de noter que dans les États présentant un salaire minimum plus élevé que la moyenne (sur la côte ouest et vers le nord des Etats-Unis), une augmentation du salaire minimum a un effet d'autant plus marqué sur l'emploi (Allegretto et al, 2017).

Une deuxième catégorie d'études se penche précisément sur les secteurs à bas salaires, comme celui de la restauration, toujours en utilisant des données agrégées. Les secteurs à bas salaires représentent un objet d'étude intéressant étant donné que les effets d'une variation du salaire minimum sont susceptibles d'être davantage importants lorsque la rémunération des travailleurs est déjà faible. Allegretto et al., (2011) suggère que ces études concluent majoritairement des résultats impliquant que l'emploi ne serait pas affecté par le salaire minimum, voire même qu'il engendrerait un impact légèrement positif sur le marché du travail.

A titre d'illustration, Cenzig (2019), établit une étude d'évènements⁵ se penchant sur l'impact du salaire minimum sur les industries à bas salaires aux Etats-Unis. Il distingue au sein de cette industrie le secteur des biens exportables (manufacture) du secteur des biens non-exportables (la restauration ou le secteur de la distribution)⁶. L'impact d'un salaire minimum sur l'emploi varie en fonction du secteur d'activité. En ce qui concerne le secteur de la restauration, Cenzig (2019) constate qu'il n'y a pas d'impact significatif sur l'emploi des jeunes lors d'un changement du salaire minimum, ce qui contredit les résultats de Winters (2022). L'emploi relatif au secteur des biens exportables, quant à lui, va être davantage affecté par l'instauration d'un salaire minimum, avec une élasticité significativement plus négative.

Toutefois, Neumark et Washer (2007) établissent une comparaison de 102 études relatives à l'impact du salaire minimum sur l'emploi dans les secteurs à bas salaires au niveau des Etats-Unis. Ils mettent en évidence que seulement 8 des 102 études analysées concluent à une augmentation de l'emploi suite à une variation positive du salaire minimum, ce qui contredit la tendance évoquée par Allegretto et al. (2011). De plus, 85% des études ayant été jugées avoir un haut degré de fiabilité mettent en évidence une diminution de l'emploi suite à

⁵ L'étude de Cenzig (2019) est qualifiée d'étude d'évènements. Il se base sur 138 augmentations importantes du salaire minimum et en fait l'analyse.

⁶ Cette décomposition en différents secteurs est basée sur la définition utilisée par Mian and Sufi (2014)

une variation positive du salaire minimum dans les secteurs qui utilisent une main d'œuvre peu qualifiée. Ces études affirment qu'il existe un effet de substitution travail-travail au sein de ces secteurs, comme avancé dans la recherche de Winters (2022).

Cependant, il émane de cette comparaison que les résultats au sein de la littérature varient considérablement en fonction des variables et méthodes utilisées. Par exemple, certaines études menées par Brown et al. (1982) mettent en avant des élasticités situées en dehors de l'intervalle compris entre -0.1 et -0.3 sur lequel la plupart des économistes se sont accordés lorsque l'on étudie l'impact du salaire minimum sur l'emploi tous secteurs confondus. Ceci est dû à des différences dans les données utilisées ainsi que les méthodes mobilisées. Neumark et Washer (2007) insistent sur l'importance d'utiliser des données couvrant une période suffisamment large pour analyser finement l'impact du salaire minimum sur l'emploi, l'économie mettant du temps à réagir aux nouvelles législations.

Il convient donc de saluer le degré de qualité de l'analyse menée par Winters (2022). Ce dernier a mobilisé des données couvrant une période suffisamment longue pour évaluer l'impact du salaire minimum au sein du secteur de la restauration aux Etats-Unis. Contrairement à de nombreuses études américaines, il a utilisé des données permettant d'établir une analyse plus fine de l'impact sur l'emploi d'une variation du salaire minimum. En effet, il suggère que l'impact positif sur l'emploi serait relatif uniquement aux adultes ayant un niveau de qualification inférieur à un diplôme d'associé. Les adolescents âgés entre 16 et 17 ans feraient l'objet d'un impact négatif sur l'emploi. De plus, en distinguant les zones métropolitaines des zones non métropolitaines, il a réussi à mettre en évidence les disparités régionales présentes au sein du pays. Ainsi, cet article possède de nombreux atouts sur le plan de l'analyse et a contribué à affiner les résultats jusqu'alors produits par la littérature scientifique.

Néanmoins, il convient de noter que Winters (2022) n'a pas été en mesure d'établir des estimations sur l'impact global du salaire minimum sur l'emploi dans le secteur de la restauration. Par conséquent, il est difficile de mesurer la justesse de ses résultats en les comparant avec d'autres études moins spécifiques.

ii) Amérique du Nord

Afin de comprendre l'étendue des effets que le salaire minimum peut avoir sur l'emploi, il est intéressant de se pencher sur les résultats obtenus dans d'autres pays que celui analysé dans notre article de référence. Nous allons dans cette section nous pencher sur la synthèse de plusieurs recherches ayant étudié l'impact du salaire minimum sur l'emploi au Canada et au Mexique.

Premièrement, de la même manière qu'aux Etats-Unis, le salaire minimum canadien est fixé à la fois au niveau fédéral et provincial, ce qui contribue à une grande hétérogénéité spatiale. De plus, comme aux Etats-Unis (Winters, 2022), les adolescents sont principalement employés dans les industries à bas salaires. Cette tendance s'observe également chez les jeunes adultes, avec 13% d'entre eux gagnant un salaire minimum (Campolieti, 2020).

Les recherches ayant pour objet l'impact du salaire minimum sur l'emploi pouvant être largement influencées par des biais de sélection, Campolieti (2020) a établi une méta-analyse de la littérature existante afin de pouvoir tirer des conclusions générales de ce sujet d'étude. Sa recherche met en évidence que les jeunes, tous secteurs d'emploi confondus, présentent une élasticité de l'emploi par rapport au salaire minimum de -0.27. Ainsi, une augmentation du

salaire minimum engendrerait un impact négatif sur l'emploi des jeunes, tout comme avancé par Winters (2022). Cependant, l'élasticité avancée par la méta-analyse est inférieure à celle suggérée par Winters (2022).

Par ailleurs, une autre recherche relative à l'impact du salaire minimum sur l'emploi au sein du secteur de la restauration à l'échelle du Canada (Campolieti, 2018) a l'avantage d'inclure au sein de son analyse deux horizons temporels définis en fonction de la conjoncture économique. Ainsi, le Canada a fait face à un fort niveau d'inflation entre 1983 et 2000. Ce dernier s'est réduit progressivement entre 2001 et 2016 pour atteindre des niveaux relativement faibles. En distinguant ces deux périodes, Campolieti (2018) établit que, lorsque l'inflation était élevée, les variations positives du salaire minimum ont engendré un impact positif sur l'emploi sur le court terme. En revanche, passé une période de 12 mois, l'impact s'avérait être négatif. Lorsque la conjoncture économique était favorable, l'effet sur l'emploi était d'autant plus important sur le long terme. Ceci s'explique par le fait que le salaire n'étant pas influencé par l'inflation, l'impact de la variation du salaire minimum avait des retombées plus réelles. L'élasticité alors mesurée était de -0.21. Cette étude permet de mettre en avant une limite de l'article de Winters (2022). En effet, celui-ci ne prend pas en compte les potentiels effets que peuvent avoir la conjoncture économique sur l'élasticité de l'emploi par rapport au salaire minimum.

Deuxièmement, peu d'études ont analysé l'impact du salaire minimum sur l'emploi au Mexique. Toutefois, Campos-Vazquez et Esquivel (2021) ont étudié l'impact d'une législation mexicaine mise en place en 2019. Cette année-là, le gouvernement mexicain a instauré un programme régional ayant pour objectif d'augmenter graduellement les salaires minimaux dans certaines régions, jusqu'à ce que le double du salaire minimum initialement présent soit atteint. En plus de cette nouvelle législation qui impactait 43 municipalités mexicaines, le salaire minimum fédéral a été augmenté de 16%. En mobilisant des données couvrant une période allant de début 2015 à 2021, la recherche de Campos-Vazquez et Esquivel (2021) examine l'impact de cette législation sur le marché de l'emploi. Ils estiment que cette législation a eu un impact peu significatif sur l'emploi, avec une élasticité comprise entre -0.01 et -0.04 selon la méthode utilisée. En particulier, leur analyse conclut que les augmentations des salaires minimaux n'ont pas entraîné d'effet de substitution de la main d'œuvre.

Ces résultats contrastent avec ceux obtenus par Winters (2022). Ceci peut être dû au fait que Campos-Vazquez et Esquivel (2021) n'ont pas distingué au sein de leur analyse les secteurs employant de la main d'œuvre peu qualifiée et notamment le secteur de la restauration. De plus, les résultats relatifs à l'emploi ne différencient pas les zones régionales ayant fait l'objet d'une augmentation plus conséquente du salaire minimum des autres, ce qui peut entraîner certaines imprécisions.

iii) Europe

L'Angleterre et l'Allemagne possèdent des PIB particulièrement élevés en comparaison avec le reste du continent européen. Étant donné cette particularité, nous nous sommes limitées à l'étude de ces deux pays afin d'éviter d'inclure trop de variabilité en termes d'ordres de grandeur au sein de notre analyse. Très peu d'études européennes s'étant penchées sur l'impact du salaire minimum au sein du secteur de la restauration, nous abordons ici la thématique sous une approche globale.

Ainsi, plusieurs études ont examiné l'impact de l'instauration d'un salaire minimum sur l'emploi en Angleterre. Ce dernier a été sujet à de nombreuses augmentations depuis son instauration en 1999. En Angleterre, le salaire minimum est fixé au niveau national et varie en fonction de l'âge du travailleur (Albert, 2022). Afin de tirer des résultats globaux des différentes recherches ayant cet objet d'étude, De Linde Leonard et al. (2014) ont établi une méta-analyse regroupant les résultats de 16 études différentes et, par ce biais, 236 élasticités relatives à l'instauration d'un salaire minimum. Les études sélectionnées ont été publiées entre 1994 et 2012. La méta-analyse permet donc d'étudier l'impact du salaire minimum sur un horizon temporel relativement long, comme le fait Winters (2022). Toutefois, contrairement à Winters (2022), l'étude se penche sur des données agrégées qui ne permettent pas d'étudier l'effet potentiel de substitution au sein de la main-d'œuvre anglaise.

Cette méta-analyse établit que l'élasticité moyenne relative à l'augmentation du salaire minimum sur l'emploi toutes industries confondues, en Angleterre, est de -0.19 (voir la Figure 2 en annexe). Après avoir établi plusieurs régressions, De Linde Leonard et al. (2014) concluent que les recherches sélectionnées dans la méta-analyse, une fois regroupées de manière agrégée, ne permettent pas de conclure qu'une augmentation du salaire minimum entraîne une variation significative de l'emploi. Toutefois, cette tendance ne s'observe pas dans le secteur de la restauration. En effet, l'augmentation du salaire minimum engendre des effets négatifs significatifs sur l'emploi au sein du secteur de la restauration et du secteur des soins à domicile. L'élasticité associée au secteur de la restauration, tous les âges confondus, est de -0.53. Ce résultat est comparable avec celui obtenu par Winters (2022) pour les adolescents employés dans le secteur de la restauration. Cependant, nous ne pouvons pas établir de conclusion générale entre les résultats avancés par les deux études, De Linde Leonard et al. (2014) ne distinguant pas les travailleurs selon leur âge.

De plus, Bonin et al. (2019) ont analysé l'impact sur l'emploi du salaire horaire minimum instauré au niveau fédéral en Allemagne en 2015. Cette nouvelle législation a été introduite alors que le marché de l'emploi allemand était stable et en expansion. Au sein de leur analyse, deux catégories d'emploi sont distinguées : l'emploi marginal et l'emploi régulier. L'emploi marginal ("geringfügige Beschäftigung") est une spécificité allemande qui correspond aux emplois sujets à une rémunération mensuelle inférieure à 450€ et qui sont exemptés de toute contribution à la sécurité sociale. Beaucoup d'emplois marginaux se concentrent dans le secteur de la restauration. L'emploi régulier désigne le reste des emplois.

Selon l'étude de Bonin et al. (2019), l'instauration du salaire minimum de 8.5€ par heure a entraîné des effets négatifs significatifs sur les emplois marginaux tandis qu'il n'a pas impacté l'emploi régulier sur le court terme. En effet, l'instauration du salaire minimum n'a pas eu d'impact sur les emplois réguliers existants mais plutôt sur le processus de création d'emplois réguliers. Plus précisément, il a entraîné la perte de 150 000 à 200 000 emplois marginaux en 2015 sur un total de 7.5 millions d'emplois.

Cette étude se limitant à l'impact sur le court terme de l'instauration du salaire minimum allemand, il est difficile d'établir des comparaisons avec les résultats de Winters (2022). L'article ne fournit pas d'estimation de l'élasticité de l'emploi par rapport au salaire minimum mais davantage des estimations relatives au nombre de jobs ayant été impactés par cette mesure. On peut tout de même mettre en avant que l'impact négatif du salaire minimum sur l'emploi est particulièrement prononcé au sein de la catégorie des emplois marginaux. Ces emplois étant, pour une bonne partie d'entre eux, concentrés au sein du secteur de la restauration, les résultats sont en accord avec de nombreuses études citées précédemment quant au fait que ce secteur est davantage impacté par les variations du salaire minimum.

Conclusion

L'impact d'une variation du salaire minimum sur l'emploi est une thématique faisant l'objet de nombreux débats. Précisément, les résultats des études s'étant penchées sur le sujet varient largement selon la modélisation, les données et l'horizon temporel étudié.

Dans un premier temps, on peut distinguer les études analysant l'impact du salaire minimum sur l'emploi, toutes industries confondues, de celles qui se focalisent sur des secteurs à bas salaires (Allegretto et al., 2011). La littérature admet que les taux d'emploi relatifs aux secteurs à bas salaires réagissent de manière plus conséquente aux variations du salaire minimum. Ensuite, il est intéressant de distinguer les études qui prennent en compte des données relatives à certaines catégories de travailleurs par rapport à celles n'établissant aucune distinction entre les catégories de travailleurs. Il a ainsi été démontré que, étant rémunérés généralement à des niveaux faibles, les jeunes constituent une catégorie particulièrement touchée par des variations du salaire minimum (Campolieti, 2020 ; Winters, 2022). Finalement, l'impact du salaire minimum sur l'emploi diffère selon la temporalité étudiée. En effet, la conjoncture économique pouvant influencer les réactions des taux d'emploi suite à une variation du salaire minimum, l'horizon temporel influence largement les résultats obtenus (Bonin et al., 2019 ; Campolieti, 2018 ; Neumark et Washer, 2007)

Ces différents paramètres confondus, il est particulièrement complexe de fournir une analyse consensuelle examinant l'impact du salaire minimum sur l'emploi. Certains auteurs avancent qu'il engendre des effets positifs, d'autres des effets négatifs, selon les paramètres utilisés.

L'article de Winters (2022) a la particularité d'appréhender cette thématique en défendant une approche innovante relative aux trois paramètres mentionnés précédemment. Winters (2022) a analysé le secteur de la restauration spécifiquement, permettant de se dégager des recherches regroupant de nombreux secteurs différents. Il a également distingué au sein de son analyse plusieurs catégories de travailleurs, permettant d'augmenter le degré de précision de son étude. Ceci est une approche peu utilisée, les auteurs tirant généralement des conclusions globales ou se penchant sur un seul groupe de travailleurs spécifique. Finalement, Winters (2022) a mobilisé des données allant de 2005 à 2019, permettant d'étudier l'impact du salaire minimum sur le long terme. Par contre, il n'a pas fourni d'analyse précise de l'impact de la conjoncture économique sur ses résultats. De futures recherches pourraient se pencher sur la question.

Winters (2022) suggère qu'une variation positive du salaire minimum incite les restaurateurs à substituer les adolescents aux adultes plus expérimentés, particulièrement les immigrés. De plus, une variation positive du salaire minimum inciterait des travailleurs d'autres secteurs à rejoindre l'industrie de la restauration.

Ainsi, afin d'établir des politiques permettant réellement de soutenir les ménages étant particulièrement affectés par le salaire minimum, il est nécessaire d'établir des analyses différenciées en fonction du secteur d'activité et de la main d'œuvre employée. C'est en augmentant le degré de précision des recherches et en établissant des salaires minimaux différenciés, en fonction de plusieurs paramètres tels que l'âge, la localité ou le secteur d'activité, que nous serons amenés à guider au mieux les politiques publiques.

Bibliographie

- Albert, E. (2022, 19 janvier). Au Royaume-Uni, la surprenante envolée du salaire minimum. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/05/au-royaume-uni-la-surprenante-envolee-du-salaire-minimum_6108217_3234.html
- Allegreto, S.A., Dube, A. and Reich, M., 2011. Do minimum wages really reduce teen employment? Accounting for heterogeneity and selectivity in state panel data. *Industrial Relations: A Journal of Economy and Society*, 50(2), 205-240
- Allegretto, S., Dube, A., Reich, M. R., & Zipperer, B. (2017). Credible Research Designs for Minimum Wage Studies. *Industrial and Labor Relations Review*, 70(3), 559-592. <https://doi.org/10.1177/0019793917692788>
- Bonin, H., Isphording, I. E., Krause-Pilatus, A., Lichter, A., Pestel, N., & Rinne, U. (2019). The German Statutory Minimum Wage and Its Effects on Regional Employment and Unemployment. *IZA Policy Papers*. <https://ideas.repec.org/p/iza/izapps/pp145.html>
- Brown, C. R., Gilroy, C., & Kohen, A. I. (1982). The Effect of the Minimum Wage on Employment and Unemployment. *Journal of Economic Literature*, 20(2), 487-528. <https://ideas.repec.org/a/aea/jeclit/v20y1982i2p487-528.html>
- Campolieti, M. (2018b). Effects of Minimum Wages on Employment Dynamics and Prices in the Restaurant Sector: Canada, 1983–2016. *Canadian Public Policy-Analyse De Politiques*, 44(4), 317–341. <https://doi.org/10.3138/cpp.2018-016>
- Campolieti, M. (2020a). Does an Increase in the Minimum Wage Decrease Employment ? A Meta-Analysis of Canadian Studies. *Canadian Public Policy-analyse De Politiques*, 46(4), 531-564. <https://doi.org/10.3138/cpp.2019-070>
- Campos-Vazquez, R. M., & Esquivel, G. (2021). The effect of doubling the minimum wage on employment and earnings in Mexico. *Economics Letters*, 209, 110124. <https://doi.org/10.1016/j.econlet.2021.110124>
- Canada, E. A. S. D. (2023, 27 janvier). Federal minimum wage - Issue paper. Canada.ca. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/corporate/portfolio/labour/programs/labour-standards/reports/issue-paper-federal-minimum-wage.html>
- Card, D. (1992). Do Minimum Wages Reduce Employment? A Case Study of California, 1987–89. *Industrial and Labor Relations Review*, 46(1), 38–54. <https://doi.org/10.1177/001979399204600104>
- Cengiz, D., Dube, A., Lindner, A., & Zipperer, B. (2019). The Effect of Minimum Wages on Low-Wage Jobs*. *Quarterly Journal of Economics*, 134(3), 1405-1454. <https://doi.org/10.1093/qje/qjz014>

- Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., (2022). Rapport des inégalités mondiales. *World Inequality Lab*. https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2021/12/Summary_WorldInequalityReport2022_French.pdf
- De Linde Leonard, M., Stanley, T. D., & Doucouliagos, H. (2014b). Does the UK Minimum Wage Reduce Employment ? A Meta-Regression Analysis. *British Journal of Industrial Relations*, 52(3), 499-520. <https://doi.org/10.1111/bjir.12031>
- Katz, L. F., & Krueger, A. B. (1992). The Effect of the Minimum Wage on the Fast-Food Industry. *Industrial and Labor Relations Review*, 46(1), 6–21. <https://doi.org/10.1177/001979399204600102>
- Mian, A., & Sufi, A. (2014). What Explains the 2007-2009 Drop in Employment ? *Econometrica*, 82(6), 2197-2223. <https://doi.org/10.3982/ecta10451>
- Meer, J., and J. West. 2016. “Effects of the Minimum Wage on Employment Dynamics.” *Journal of Human Resources* 51(2):500–22. <https://doi.org/10.3386/w19262>.
- Minimum Wage*. (s. d.). DOL. <https://www.dol.gov/general/topic/wages/minimumwage>
- Minimum wage | USAGov*. (s. d.). <https://www.usa.gov/minimum-wage>
- Moulaert, Thibault ; Verly, Jean. Belgique. Le revenu minimum mensuel moyen garanti. In: *Chronique Internationale de l' R E S*, Vol. 103, no. novembre, p. 57-68 (2006) <http://hdl.handle.net/2078.1/80589>
- Neumark, D., & Wascher, W. (1992). Employment Effects of Minimum and Subminimum Wages: Panel Data on State Minimum Wage Laws. *Industrial and Labor Relations Review*, 46(1), 55–81. <https://doi.org/10.1177/001979399204600105>
- Neumark, D., & Wascher, W. (2007). Minimum Wages and Employment. *Social Science Research Network*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.961374>
- Neumark, D., & Wascher, W. (2008). Minimum Wages. MIT Press. <https://doi.org/10.7551/mitpress/9780262141024.001.0001>
- Neumark, D., Salas, J. I. S., & Wascher, W. (2014). Revisiting the Minimum Wage—Employment Debate: Throwing Out the Baby with the Bathwater? *Industrial and Labor Relations Review*, 67(3_suppl), 608–648. <https://doi.org/10.1177/00197939140670s307>
- Organisation internationale du Travail (2017, July 20) https://www.ilo.org/global/topics/wages/minimum-wages/definition/WCMS_565197/lang--fr/index.htm
- Salaire | Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale*. (s. d.). <https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration/salaire>

Winters, J. V. (2022). Minimum Wages and Restaurant Employment for Teens and Adults in Metropolitan and Non-Metropolitan Areas. *Social Science Research Network*.
<https://doi.org/10.2139/ssrn.419627>

Annexes

- Tableau 1 : Moyennes de l'échantillon en fonction de la location géographique (Winters, 2022)

	(1) Full Sample	(2) Non- MSAs	(3) All MSAs
<u>A. Ages 16-17</u>			
Employed in Restaurant	0.078	0.091	0.075
Employed in Non-Restaurant	0.125	0.155	0.118
Employed at All	0.203	0.246	0.193
Employed as Restaurant Server	0.013	0.020	0.011
Hourly Wage	9.069	8.727	9.146
Minimum Wage	8.316	7.920	8.403
Unemployment Rate	6.126	6.018	6.170
Teen Share	0.090	0.092	0.089
Immigrant Share	0.160	0.046	0.186
Adult Employed Rate	0.733	0.706	0.738
Adult Mean Hours	40.45	40.79	40.37
Individual Observations	662,997	134,458	484,342
<u>B. Immigrants Ages 23-59 with Educ. Less than Associate's Degree</u>			
Employed in Restaurant	0.077	0.069	0.077
Employed in Non-Restaurant	0.636	0.653	0.635
Employed at All	0.713	0.723	0.712
Employed as Restaurant Server	0.011	0.012	0.011
Hourly Wage	14.639	13.779	14.698
Minimum Wage	8.670	8.104	8.709
Unemployment Rate	6.308	5.900	6.344
Teen Share	0.084	0.090	0.084
Immigrant Share	0.259	0.089	0.271
Adult Employed Rate	0.732	0.705	0.733
Adult Mean Hours	40.34	40.87	40.31
Individual Observations	1,086,950	75,438	973,862
<u>C. Natives Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>			
Employed in Restaurant	0.040	0.034	0.042
Employed in Non-Restaurant	0.663	0.653	0.665
Employed at All	0.703	0.687	0.707
Employed as Restaurant Server	0.009	0.007	0.009
Hourly Wage	16.858	16.138	17.057
Minimum Wage	8.209	7.902	8.301
Unemployment Rate	6.161	6.082	6.209
Teen Share	0.084	0.088	0.083
Immigrant Share	0.132	0.042	0.159
Adult Employed Rate	0.729	0.702	0.736
Adult Mean Hours	40.47	40.75	40.38
Individual Observations	5,421,327	1,366,232	3,636,791

Notes: The sample is from the 2005-2019 monthly CPS. Estimates uses CPS survey weights. The full sample includes observations that cannot be classified as either metropolitan or non-metropolitan. The log hourly wage mean is for workers paid hourly.

- **Tableau 2** : Résultats de la régression estimant la probabilité d'emploi dans le secteur de la restauration (Winters, 2022)

	(1) Full Sample	(2) Non-MSA Sample	(3) MSA Sample	(4) Difference (2) - (3)
<u>A. Ages 16-17</u>				
Log Minimum Wage	-0.041 (0.010)*** [-0.523]	0.040 (0.038) [0.438]	-0.055 (0.010)*** [-0.732]	-0.095 (0.040)**
<u>B. Immigrants Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>				
Log Minimum Wage	0.062 (0.029)** [0.809]	0.029 (0.048) [0.417]	0.065 (0.031)** [0.841]	0.037 (0.063)
<u>C. Natives Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>				
Log Minimum Wage	0.020 (0.006)*** [0.494]	0.014 (0.011) [0.413]	0.022 (0.008)*** [0.522]	0.007 (0.014)

Notes: The sample is from the 2005-2019 monthly CPS. All regressions include individual controls for age, sex, race, ethnicity, and citizenship status, area fixed effects, region-time fixed effects, and area-time controls including the unemployment rate, teen share, immigrant share, adult employment rate, and adult mean hours. Standard errors in parentheses are clustered by state. Elasticities in brackets are computed by dividing the coefficient by the group-specific sample mean of the restaurant employment dummy. *Significant at 10% level; **Significant at 5% level; ***Significant at 1% level.

- **Tableau 3** : Résultats de la régression estimant la probabilité d'emploi dans des secteurs hors restauration (Winters, 2022)

	(1) Full Sample	(2) Non-MSA Sample	(3) MSA Sample	(4) Difference (2) - (3)
<u>A. Ages 16-17</u>				
Log Minimum Wage	-0.014 (0.012) [-0.112]	0.048 (0.045) [0.310]	-0.021 (0.012)* [-0.178]	-0.070 (0.047)
<u>B. Immigrants Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>				
Log Minimum Wage	-0.085 (0.040)** [-0.134]	-0.135 (0.070)* [-0.207]	-0.086 (0.043)* [-0.135]	0.049 (0.094)
<u>C. Natives Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>				
Log Minimum Wage	-0.051 (0.020)** [-0.077]	-0.011 (0.010) [-0.017]	-0.062 (0.025)** [-0.093]	-0.051 (0.028)*

Notes: The sample is from the 2005-2019 monthly CPS. All regressions include individual controls for age, sex, race, ethnicity, and citizenship status, area fixed effects, region-time fixed effects, and area-time controls including the unemployment rate, teen share, immigrant share, adult employment rate, and adult mean hours. Standard errors in parentheses are clustered by state. Elasticities in brackets are computed by dividing the coefficient by the group-specific sample mean of the non-restaurant employment dummy. *Significant at 10% level; **Significant at 5% level.

- Tableau 4 : Résultats de la régression estimant la probabilité d'emploi en tant que serveur (Winters, 2022)

	(1) Full Sample	(2) Non-MSA Sample	(3) MSA Sample	(4) Difference (2) - (3)
<u>A. Ages 16-17</u>				
Log Minimum Wage	-0.010 (0.005)** [-0.791]	-0.006 (0.012) [-0.307]	-0.013 (0.005)** [-1.155]	-0.007 (0.013)
<u>B. Immigrants Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>				
Log Minimum Wage	0.007 (0.004)* [0.633]	-0.020 (0.016) [-1.708]	0.009 (0.004)** [0.813]	0.028 (0.016)*
<u>C. Natives Ages 23-59 with Education Less than Associate's Degree</u>				
Log Minimum Wage	0.004 (0.002)** [0.449]	0.003 (0.003) [0.429]	0.004 (0.002)** [0.424]	0.001 (0.004)

Notes: The sample is from the 2005-2019 monthly CPS. All regressions include individual controls for age, sex, race, ethnicity, and citizenship status, area fixed effects, region-time fixed effects, and area-time controls including the unemployment rate, teen share, immigrant share, adult employment rate, and adult mean hours. Standard errors in parentheses are clustered by state. Elasticities in brackets are computed by dividing the coefficient by the group-specific sample mean of the restaurant server employment dummy. *Significant at 10% level; **Significant at 5% level.

- Figure 1 : Description de l'élasticité de l'emploi par rapport au salaire minimum (De Linde Leonard et al., 2014)

